

Des lieux pour les musiques actuelles : construire, réhabiliter

par Denis TURMEL, Christian COOBLIN et Michel MARTIN,
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV),

et Henri DIDONNA,
agence Orama



LA **LETTRE**
CADRE
TERRITORIAL

Rédaction, coordination :

Denis TURMEL (CNV), Henri DIDONNA (agence Orama).

Rédaction des cahiers des charges techniques :

Christian COQBLIN et Michel MARTIN (CNV) ainsi que Pascal GIRAULT (cabinet « L'acoustique appliquée ») pour la partie acoustique.

Avec la participation de François FRESSOZ (Café Programmation) pour le sujet « Quelle architecture pour les musiques actuelles ».

Comité de rédaction :

Claude-Jean ANTOINE, François DELAUNAY, Michèle KERGOSIEN, Jean-Louis MENANTEAU, Jean-Pierre POMMIER.

Remerciements :

Jean-Christophe APLINCOURT, Bertrand AUBONNET, Pascale AUJAY, Isabelle BOIVIN, Fazette BORDAGE, Michel BOSSEAU, Irène CASTEIG, Colette CHARDON, Hyacinthe CHATAIGNÉ, Cathy DAMOUR, Patricia DAVIS, Françoise DUPAS, Laurent FOREST, Didier GOIFFON, Mark GORE et son équipe, Michel GOUDARD, François JONQUET, Stéphane LE SAGÈRE, Nicole MAZZOLO, Xavier RECHAIN, Catherine ROBBE, Marc SLYPER, Mary VERCAUTEREN.



Établissement public industriel et commercial sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national de chanson, des variétés et du jazz (CNV) conseille et accompagne les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs projets d'équipement et d'aménagement de salles de spectacles.
CNV, 9, boulevard des Batignolles, 75008 Paris. Tél. 01 56 69 11 30. www.cnv.fr

Avertissement

Le but principal de cet ouvrage est d'apporter une aide à la prise de décision, à l'intention d'élus et responsables de collectivités, souvent démunis de repères et de la connaissance minimum que l'on doit avoir du secteur des musiques actuelles avant de s'engager dans un projet.

Cette connaissance suppose que l'on cerne bien le secteur dont il est question, et que l'on s'entende déjà sur ce concept de musiques actuelles, d'autant qu'au sein même du dit secteur, tous les acteurs n'en ont pas forcément la même définition !

L'intitulé de « musique actuelle » est avant tout une commodité de langage, permettant de regrouper des genres musicaux variés, que l'on peut décliner en multiples répertoires: la chanson, le jazz, le rock et toutes ses déclinaisons, le rap, le reggae, le hip-hop, les musiques traditionnelles et électroniques, toutes familles confondues, et bien d'autres encore.

À vrai dire, ces familles sont à ce point nombreuses et diversifiées que l'on a presque intérêt à raisonner par différenciation, en soutenant que les musiques actuelles regroupent toutes les musiques, hormis les « musiques savantes », c'est-à-dire la musique classique et la musique contemporaine.

Cette approche permet ainsi de différencier musiques savantes et musiques populaires, ces dernières recouvrant le même champ que les musiques actuelles.

Historiquement, le secteur dont il est ici question a également été identifié sous l'appellation de « variétés », et c'est d'ailleurs ce terme qui est le plus souvent employé dans un certain nombre de textes officiels.

Mais cette acception neutre du terme n'est pas la seule, puisque le terme de « variétés » renvoie également à un genre artistique précis; ainsi, on peut soutenir que le chanteur d'un groupe de « métal » est, sous l'angle de son statut social, un artiste de variétés, mais on aura bien du mal à ranger le concert qu'il donne sous cet intitulé!

Bref, la dénomination de musiques actuelles pourrait faire l'objet de thèses passionnantes sur son sens et ses origines, mais tel n'est pas le propos de l'ouvrage; il s'agit ici et avant tout de bien savoir de quoi l'on parle.

S'agissant maintenant de l'ouvrage lui-même, on précisera d'emblée qu'il ne s'agit en aucun cas de livrer au lecteur un programme « clés en main », une sorte de livre de recettes toutes faites, dont l'observation scrupuleuse permettrait de garantir le succès d'un projet.

L'approche qui est ici proposée est de permettre au maître d'ouvrage, d'une part, d'avoir une vision globale et cohérente d'un projet, dans toutes ses dimensions, et, d'autre part, de disposer de valeurs de référence nourries d'une expérience de près de vingt années dans le domaine de la construction et de l'aménagement des salles. Respecter ces valeurs techniques de référence ne peut suffire en soi à garantir le succès d'un projet; du moins cela permettra-t-il d'éviter des défauts rédhibitoires, en termes de fonctionnalités.

Quels que soient les efforts et les tendances observés au cours de ces vingt dernières années, en termes de professionnalisation et de normalisation des pratiques musicales, un lieu dédié aux « musiques actuelles » n'obéira jamais au même formatage que certains équipements très spécialisés.

Les valeurs et critères décrits dans cet ouvrage devraient ainsi permettre de nourrir utilement le dialogue créatif qui doit s'engager entre les équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, sans faire obstacle à la singularité d'un projet, tout en sécurisant la bonne adaptation du lieu aux usages auxquels il est destiné.

Dernière précision enfin : les salles de spectacles dites « de grande capacité », c'est-à-dire d'une jauge supérieure à 3 000 places, disposent depuis plus de quinze ans de leur propre cahier des charges technique, élaboré à la faveur de la mise en œuvre du programme « Zénith », sous l'égide du ministère de la Culture.

C'est donc dans un souci de complémentarité que le présent ouvrage a été élaboré en considération des contraintes fonctionnelles de salles d'une jauge inférieure à 3 000 places. Au-delà de cette jauge, les maîtres d'ouvrage auront tout intérêt à s'inspirer des préconisations techniques propres aux salles de grande capacité.

Juillet 2005

Avant-propos

La scène musicale, c'est-à-dire nos musiques et les professionnels qui les servent, aura connu en moins d'un quart de siècle des accélérations très rapides.

D'abord marginalisé, voire totalement ignoré des pouvoirs publics, ce secteur a connu une première reconnaissance ministérielle et nationale, au tout début des années 1980. Par la suite, d'abord timidement, puis de plus en plus franchement, les collectivités territoriales l'ont intégré dans leurs domaines d'intervention, notamment au travers de la construction ou de l'aménagement de nouveaux lieux de spectacles.

Ce mouvement s'est fortement amplifié au cours de ces dernières années, au point d'en conclure que la construction d'une salle dite « de musiques actuelles », effet de mode aidant, est devenue une sorte de must de l'intervention municipale !

Après tant d'années de carences et de revendications insatisfaites, nous ne bouderons pas notre plaisir, mais le paradoxe de la situation actuelle tient à ce que le monde professionnel observe désormais avec une certaine circonspection cette avalanche de nouveaux projets, en considérant qu'ils méritent parfois davantage de réflexions et de connaissance, avant de « passer à l'acte ».

Cette prudence est d'autant plus justifiée que l'évolution récente ne se limite pas au nombre, mais également à l'ampleur des projets, dont les cahiers des charges débordent très largement la vocation première de diffusion que l'on assigne spontanément aux lieux.

Dans ce contexte, nous avons pensé souhaitable que le CNV prenne une initiative, compte tenu de l'expérience très précieuse dont il dispose au travers de ses programmes d'aides à l'équipement et de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

D'où l'édition de cet ouvrage, volontairement didactique et le plus concret possible, que l'on doit apprécier comme une main tendue du monde professionnel à l'égard des élus et décideurs, avec comme principal souci la volonté sincère de mieux se connaître, pour mieux travailler ensemble.

Daniel COLLING
Président du CNV

Sommaire

1. <i>Les musiques actuelles sur scène : un secteur professionnel à part entière</i>	p. 1
<hr/>	
I ■ Quelques indicateurs sur l'économie du secteur.....	p. 3
II ■ Politiques publiques et musiques actuelles : la place des équipements	p. 5
III ■ La diffusion sur scène des musiques actuelles : une économie hybride	p. 6
A - Du côté des lieux.....	p. 6
B - Du côté des producteurs.....	p. 7
IV ■ Quelques repères sur l'organisation du secteur	p. 11
A - La licence d'entrepreneur de spectacles	p. 11
B - Actualité scénique. Actualité discographique	p. 12
C - Modalités de diffusion du spectacle.....	p. 13
D - Les limites du modèle professionnel.....	p. 15
V ■ Vocation(s) et mission(s) des lieux dédiés aux musiques actuelles.....	p. 16
A - La diffusion de spectacles.....	p. 16
B - Autres missions, autres activités.....	p. 17
1. L'accompagnement de parcours artistiques	p. 17
2. L'accompagnement de projets	p. 21
VI ■ Typologie sommaire des lieux de musiques actuelles, quelques exemples.....	p. 23
A - Scène de musiques actuelles dans une petite ville en région.....	p. 24
B - Scène de musiques actuelles dans une ville universitaire.....	p. 26
C - Espace de pratiques « musiques actuelles » en banlieue d'une grande métropole.....	p. 28
D - Scène de musiques actuelles dans une grande métropole	p. 30
E - Salle « garage » dans une grande métropole	p. 32
2. <i>De l'intention politique à la réalisation – Du projet au programme</i>	p. 35
<hr/>	
I ■ La notion de projet	p. 37

II ■ Le calibrage d'un projet d'activité.....	p. 39
A - Le diagnostic : état des lieux, analyse des besoins.....	p. 39
1. Base documentaire. Contexte national.....	p. 39
2. Étude du contexte local.....	p. 39
3. Évaluation des besoins.....	p. 40
B - Les scénarios d'orientation.....	p. 40
III ■ La mise en œuvre du projet d'activité.....	p. 42
A - Le recrutement d'un chef de projet à vocation de futur directeur.....	p. 42
B - Livraison du bâtiment et ouverture du lieu.....	p. 43
C - La préfiguration.....	p. 43
IV ■ Quelques recommandations.....	p. 44
A - Vertu du regard extérieur.....	p. 44
B - Les limites de l'anticipation.....	p. 44
C - Les limites du modèle de référence.....	p. 44
D - Le kit « ingénierie culturelle / programmation architecturale ».....	p. 45

3. *Cahiers des charges techniques* p. 47

Préambule.....	p. 49
I ■ Valeurs générales de référence.....	p. 51
A - Organisation générale du bâtiment.....	p. 51
B - Budget nécessaire à la réalisation d'une salle de spectacles.....	p. 53
C - Surfaces foncières nécessaires pour la réalisation d'une salle de spectacles.....	p. 55
1. Surfaces de l'établissement proprement dit.....	p. 55
2. Voies de desserte et parvis d'accueil des spectateurs.....	p. 56
3. Parkings du public.....	p. 56
D - Phasages et étapes charnières.....	p. 57
1. Choix du maître d'œuvre.....	p. 57
2. Conception du projet.....	p. 62
3. Réalisation du projet.....	p. 63
E - Limites de la polyvalence.....	p. 64
1. La modularité.....	p. 65
2. Pluridisciplinarité, polyvalence.....	p. 67
F - Le choix de la réhabilitation.....	p. 71
II ■ L'acoustique.....	p. 73
A - Domaines techniques d'étude.....	p. 73
1. La protection de l'environnement.....	p. 73
2. L'isolation acoustique entre les différents locaux de l'ouvrage.....	p. 74
3. La correction acoustique.....	p. 75
4. Le bruit des équipements techniques.....	p. 76

B - Le respect de la réglementation est-il suffisant ?.....	p. 76
C - Objectifs acoustiques généraux, réglementaires ou non.....	p. 78
1. Protection des spectateurs	p. 78
2. Protection de l'environnement.....	p. 79
3. Généralités sur la mise en œuvre d'un traitement acoustique.....	p. 80
III ■ Critères nécessaires à la bonne fonctionnalité d'une salle de moins de 300 places.....	p. 81
A - Les espaces extérieurs.....	p. 81
B - les espaces d'accueil.....	p. 81
C - La salle de spectacles.....	p. 82
D - Les locaux de services.....	p. 82
IV ■ Critères nécessaires à la bonne fonctionnalité d'une salle de 300 à 700 places.....	p. 83
A - Les espaces extérieurs	p. 83
1. Signalétique (fléchage et enseigne).....	p. 83
2. Les parkings.....	p. 83
3. Les accès à la salle	p. 84
B - Les espaces d'accueil.....	p. 85
1. Le hall d'accueil	p. 85
2. Le bar	p. 85
3. Le vestiaire/consigne.....	p. 85
4. Les sanitaires.....	p. 86
C - La salle de spectacles.....	p. 86
1. La salle.....	p. 86
2. L'espace scénique	p. 87
3. Le plafond technique	p. 87
4. Les régies	p. 89
5. Équipements scéniques	p. 90
6. Câblage, réseaux et alimentations électriques	p. 90
D - Les locaux de services.....	p. 90
1. Accueil des artistes et du personnel technique.....	p. 90
2. Les locaux dédiés à la technique de la salle et du bâtiment.....	p. 92
3. Les locaux administratifs	p. 92
V ■ Critères nécessaires à la bonne fonctionnalité d'une salle de 700 à 1 500 places.....	p. 93
A - Les espaces extérieurs	p. 93
1. Signalétique (fléchage et enseigne).....	p. 93
2. Les parkings.....	p. 93
3. Les accès à la salle	p. 94
B - Les espaces d'accueil.....	p. 94
1. Le hall d'accueil	p. 95
2. Le bar	p. 95
3. Le vestiaire et la consigne.....	p. 95
4. Les sanitaires.....	p. 95

C - La salle de spectacles	p. 96
1. La salle	p. 96
2. L'espace scénique	p. 97
3. Le plafond technique	p. 97
4. Les régies	p. 97
5. Équipements scéniques	p. 97
6. Câblage, réseaux et alimentations électriques	p. 98
D - Les locaux de services	p. 98
1. Accueil des artistes et du personnel technique	p. 98
2. Les locaux dédiés à la technique de la salle et du bâtiment	p. 99
3. Les locaux administratifs	p. 100

VI ■ Critères nécessaires à la bonne fonctionnalité d'une salle de plus de 1 500 places

A - Les espaces extérieurs	p. 101
1. Généralités et objectifs du maître d'ouvrage	p. 101
2. Les parkings	p. 102
3. Les accès à la salle	p. 105
B - L'accueil du public	p. 106
1. Le hall d'accueil	p. 106
2. Les liaisons hall/salle	p. 107
C - La salle de spectacles proprement dite	p. 107
1. Considérations générales	p. 107
2. Volumétrie et dimensionnement	p. 108
3. Les équipements techniques	p. 109
D - Les locaux de service	p. 110
1. Les locaux d'exploitation	p. 110
2. Les locaux du personnel d'accueil	p. 111
3. Les locaux techniques	p. 111
4. Les locaux des organisateurs des manifestations	p. 112
E - Schéma synoptique général de l'établissement	p. 113

VII ■ Critères nécessaires à la bonne fonctionnalité des lieux de pratiques : répétition et enregistrement

A - Les lieux de répétition	p. 114
1. « En rond »	p. 114
2. « En ligne »	p. 115
B - Le studio d'enregistrement et la MAO	p. 115

Glossaire

Annexe

Grille générique pour l'établissement d'un cahier des charges concernant la mise en œuvre de l'étude acoustique d'un bâtiment à créer ou existant	p. 121
---	--------